

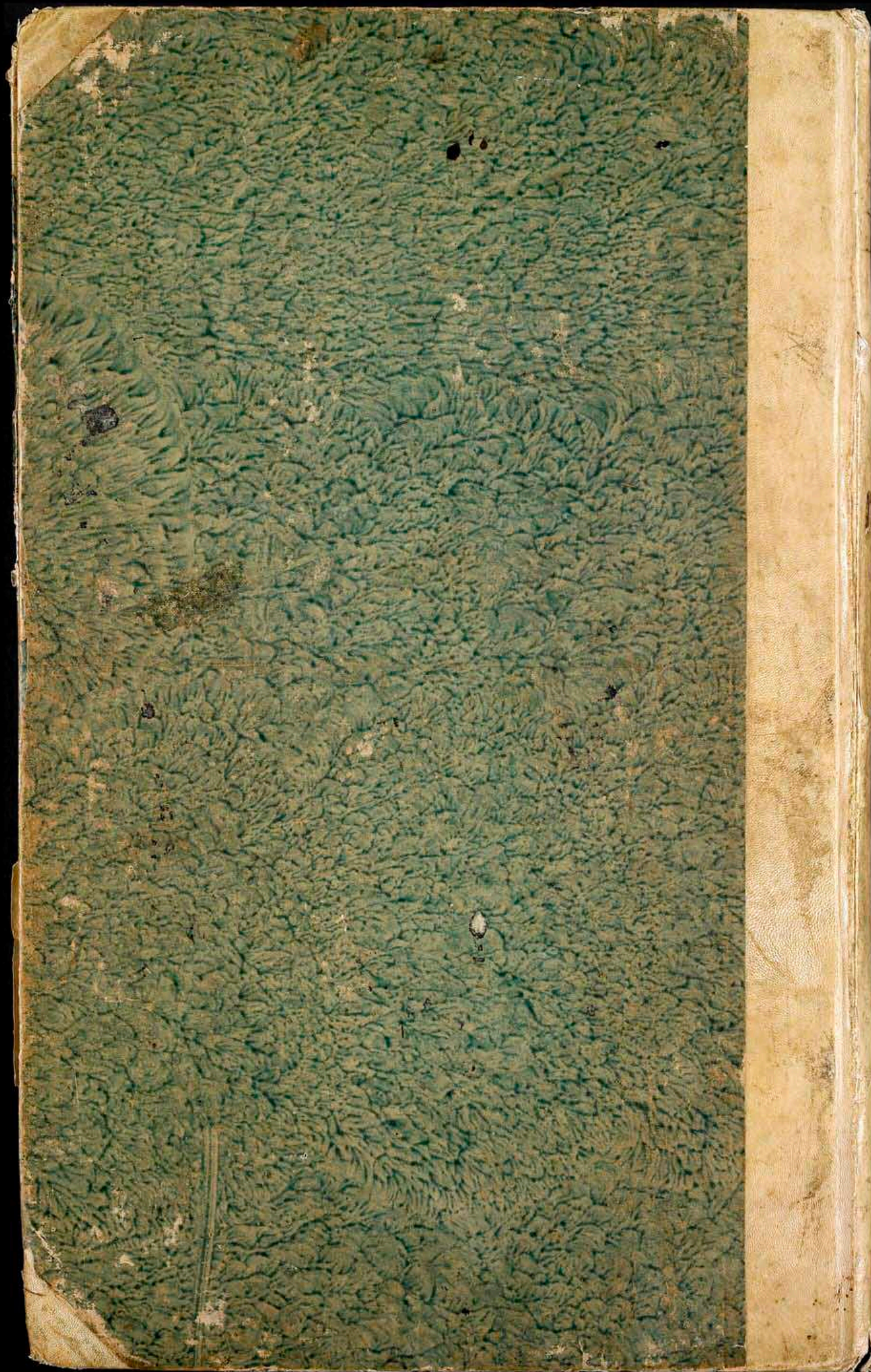
3
A



Registre

de la Bibliothèque publique
d'Yverdon.

1761 N^o 1. 1827



Régitre

De la Société économique d'Yverdon,
correspondante de l'Illustre Société économique de Berne;
commencé en 1761. par

Jean Daniel Dangeois, Juge d'Yverdon et Secrétaire
perpetuel de la Société.



1

Etablissement de la Société économique d'Yverdon.

Des Citoyens vertueux, ^{animés} excités par l'Esprit patriotique et l'Amour de la Patrie, ayant, à l'exemple de tant d'autres Nations, formé à Berne, il y a quelques années, une Société, dont l'objet devoit être l'avancement de l'Agriculture, des Arts utiles, et du Commerce, moyens assurés de rendre un Peuple heureux et puissant; Ils ont cru que ce qui pouvoit seconder un dessein si grand et si généreux, étoit de proposer à des Compatriotes du Pays de partager avec eux le honneur de courir la même carrière, en formant des Sociétés, dont l'objet seroit le même, et qui leur communiqueroient les recherches, les observations, les expériences, et les essais, faits par Elles-mêmes ou par d'autres, pour ensuite en rendre public par l'impression ce qu'ils jugeroient pouvoir contribuer à la félicité de la ~~Nation~~ Patrie et du Genre humain.

Dans ces vues cette Illustre Société a adressé à plusieurs Personnes de cette Ville d'Yverdon la Lettre suivante, accompagnée d'un Tableau systématique des principaux objets des recherches qui regardent l'Agriculture, les Arts, et le Commerce dans la Suisse.

Monsieur,

*Lettre d'imitat.
de Berne.* Encourager l'Agriculture, dont les productions indispensables assurent la subsistance des hommes; favoriser les Arts utiles, qui fournissent à des besoins si fort multipliés; étendre le Commerce, qui, par des échanges bien calculés, supplée à ce qui manque dans un pays, c'est la sans doute rendre à l'Humanité les plus grands services.

L'Amour de la Patrie, ce motif puissant des actions nobles et généreuses, et l'Amour, qui ne peut être nulle part ni plus vif ni mieux placé qu'à l'ombre de la sûreté, de la liberté,

et de la paix, doit nous animer à faire fleurir parmi nous tout ce qui, en augmentant la prospérité de l'Etat, accroît nécessairement celle des Particuliers.

Excités par des sentimens si justes nous souhaitons, Monsieur, de voir établi, dans le district où vous habitez, une Société, qui par sa correspondance avec notre Société économique puisse éclairer nos projets, diriger nos démarches, et soutenir nos efforts.

Nous nous adressons à Vous, Monsieur, dont les lumières et le zèle nous sont si bien connus, et nous vous prions de vous donner les soins nécessaires, avec les autres Personnes, à qui nous écrivons, pour rassembler toutes celles que vous croyez les plus propres à concourir à nos vues patriotiques, qui sont si dignes d'occuper vos talens et de devenir l'objet de vos travaux. Le zèle pour le bien public, comme une chaleur douce et salutaire, se communique par la réunion des Citoyens vertueux.

Il sera nécessaire, que vous nous fassiez connaître le nom de ceux qui composeront votre Bureau et la forme que vous donnerez à vos assemblées, selon l'idée du projet, que vous trouverez joint à cette lettre.

L'invitation de notre Société est l'expression la moins équivoque de ses sentimens d'estime pour vous, Monsieur; sentimens dont je fais gloire d'être l'organe et l'interprète, puisque j'ai par là occasion de vous assurer en mon particulier de la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Berne le 17^o Mars,
1761.

Votre très-humble et très-obéissant serv.
Signé, Elie Bertrand, Secret. perpét. de la Soc.
économ. *

Contresigné, François de Tavel.

* Pasteur de l'Eglise française à Berne.

1761

Du 1^{er} de Juin.

Inscription et invitation
des Membres.

* M. Victor de
Gingins, Seign^r de
Moiry.

Ensuite de la lettre ci-devant tenorisée, Le Très Noble, Magnifique, et Très-honoré Seigneur Baillif[#] a convoqué la présente assemblée au Château, dans laquelle on est convenu d'inscrire d'abord les Personnes invitées, et de nommer et d'inviter d'autres que l'on a cru dans le cas de pouvoir concourir efficacement aux vues généreuses et patriotiques de l'All. Société de Berne.

Voici les noms des Personnes invitées et nommées.

1. Le Très Noble, Magnifique, et Très-honoré Seigneur, Victor de Gingins, Seigneur de Moiry, Seigneur Baillif d'Yverdon, Président de la Société.
2. Messieurs Louis Emanuel Bourgeois, Conseiller des Doyens, Châtelain de la Terre des Elles, Directeur de la Société.
3. Jean George Billichod, Docteur en Droit, Châtelain de Daulmes, Justicier d'Yverdon, Vice-Directeur de la Société.
4. Marc de Boutes, Seigneur de Champvent et d'autres lieux
- nommé 5. Jonas François Jeanneret, Lieutenant de Crovener
6. François Louis Haldimand, Secrétaire Ballival, Douvrier de la Société.

Messieurs 7. Gamaliel Soxat, Conseiller et Justicier d'Yverdon,
Lieutenant d'Yvonand.

8. Daniel Verdelhan, Docteur en Droit.

9. Moïse Favre de Vallorbe.

10. Joseph, François Durand, Docteur en Droit,
Conseiller d'Yverdon.

11. Jean Rodolphe de Traitorenns, Capitaine.

nommé. 12. George Nicolas du Blespi, Seigneur de Duppi et
d'Espendes.

13. Nicolas Maximilien Bourgeois, Docteur en Médecine,
de la Société medico-Physique de Bâle.

nommé. 14. Louis Albert Bortefais, Docteur en Médecine.

nommé. 15. Jean Pierre Jeanneret, Lieutenant de Donvillard.

nommé. 16. François Soxat, Con-Seigneur de Vemoret,
Capitaine.

17. Jean Daniel Bourgeois, Justicier d'Yverdon,
Secrétaire de la Société.

Création des emplois
permanens, et
nomination des sujets.

Est dans cette assemblée qu'on a nommé le
Seigneur Président, Messieurs le Directeur, le Vice-Directeur,
le Bourgeois, et le Secrétaire ci-dessus indiqués.

Formation du Comité

Projet de Réponse sur
la lettre pag. 1.

Règlém. du Bureau.

Fonds pour l'établiss.
d'une Biblioth.

Membres du Comité.

Assembl. au Château.

Ouverture de l'Assemblée.

Ensuite de quelques observations générales l'on a
formé un Comité, qui a été chargé des articles suivants:

1°. De dresser un projet de ~~lettre~~ à adresser à l'Ill.
Société de Bâle, pour lui témoigner la gratitude de
ce Corps, et le désir qu'il a de correspondre à leur
gracieuse invitation.

2°. De faire un projet de Règlement pour ce Bureau.

3°. De rechercher les moyens de trouver des fonds pour se
procurer les livres d'Agriculture, d'Arts, et de
Commerce nécessaires, et même pour former avec
le tems une Bibliothèque publique à l'usage de
la Ville.

Les membres de ce Comité sont
Messieurs le Directeur,
le Vice-Directeur,
Gamaliel Soxat,
Moïse Favre,
le Secrétaire.

Du 28^{me} d' Août.

La Seigneurie d'Allivale ayant fait convoquer
la Société pour ce jour au Château, tous les membres
ci-dessus nommés, à l'exception de Mess^{rs} Jean Pierre
Jeanneret, se sont fait l'honneur de s'y rendre.

La Seigneurie après avoir adressé un discours fort

éloquent et plein d'affabilité au Corps de la Société, a fait une courte exposition de ce qui a été traité dans les Séances précédentes, et du sujet de cette présente assemblée.

Rapport des opérations du Comité.

Monsieur le Directeur a ensuite fait le rapport de la manière dont le Comité s'est acquitté de sa commission. voy. pag. 5.

Approbation de la Réponse à la lettre pag. 1.

Quant au premier objet, on a fait la lecture de la lettre à adresser à V. Ill. Soc. econ. de Berne, composée par Monsieur le Vice-Directeur, aussi zélé pour le bien commun que capable de l'avancer. Elle a été approuvée en entier, avec des remerciemens fort obligeans pour l'auteur. On la trouvera tenorisée ci-après pag. 7.

Circulation du Règlement projeté.

Quant au second objet, le Comité a présenté un projet de Règlement pour ce Bureau. La lecture en ayant été faite, la Société a arrêté, qu'il circulera chez les membres, pour qu'ils y fassent leurs remarques et leurs réflexions, avant de lui donner la sanction.

Moyens de lever des fonds pour établir une Biblioth.

Quant au troisième objet, on a délibéré sur les moyens proposés par le Comité de lever un fond pour fournir à l'achat des livres relatifs aux objets de la Société, et à d'autres frais en résultants. L'expédient qui a prévalu est celui de la cotisation des membres; sans renoncer cependant à ceux d'une loterie, de s'adresser à Messieurs du Conseil pour un concours de subside, et enfin, après un heureux succès

de cette Société, à S. E. pour quand il sera question de jeter les fondemens d'une Bibliothèque publique. En conséquence de ce résultat tous les membres se sont engagés pour seize francs ^{chacun} en attendant.

Réponse faite à V. Ill. Soc. econ. de Berne à sa lettre pag. 1. adressée à son Secrétaire, M. B. Bertrand.

Monsieur,

Réponse à la lettre pag. 1.

L'invitation qui fut faite à plusieurs de nous par votre canal, dans le Mois de Mars dernier, de la part de V. Illustr. Société économique de Berne, de former dans ce district une Société correspondante, nous est trop glorieuse pour que nous n'ayons pas songé d'abord comment nous pourrions y répondre convenablement. Mais les difficultés que nous avons rencontrées à nous assembler, tant à cause de l'absence de quelques uns, qu'à cause des occupations de plusieurs, et surtout de celles que fournit notre Etablissement presque encore naissant en faveur des pauvres, ont empêché jusqu'à présent, que nous ne donnassions essor aux sentimens les plus sincères de la reconnaissance la plus vive, dont néanmoins nous sommes à l'instant pénétrés.

Ce sont ces sentimens dont nous vous prions, Monsieur, pour qu'ils soient rendus plus heureusement, d'être l'interprète auprès des Illustres et Dignes Membres de votre Société. Quoique nous sentions, Monsieur, toute notre insuffisance à courir la carrière que

Vous nous ouvrir, nous ne nous rebuiterons cependant pas, et nous tâcherons de trouver, dans nos efforts et dans notre application, de quoi triompher de notre imperitie. Prenant votre Société pour nos Maîtres; sollicitant, par nos expériences, la Nature à nous instruire; portant des regards avides sur les objets de votre Plan, l'Agriculture, les Arts, et le Commerce; et puisant, dans les Auteurs qui en ont traité, des lumières; nous espérons que, si nous ne pouvons en fournir de nouvelles aux autres, nous nous mettrons du moins en état de leur communiquer les vôtres et d'en profiter avec eux.

Vous devons présentement, Monsieur, vous rendre compte des Membres qui composent notre Bureau, et de la tenue de nos Assemblées. Pour ce qui est de nos Membres, vous en trouverez ci-joint la liste. Quant à nos Assemblées, il ne s'en est faite encore aucune que pour nous former, et pour mettre entre nous un certain ordre, en attribuant, ainsi que vous le verrez sur cette liste, à quelques uns des fonctions particulières relatives à vos instructions. Nous avons cru, avant de rien arrêter du moins d'important, que nous devions pourvoir essentiellement à deux choses, sans lesquelles notre Bureau ne saurait se soutenir; la première est de nous procurer des fonds, la seconde de nous assortir de bons livres. Sur le premier de ces points nous allons dresser un projet; après quoi, pour passer au second, nous vous prions, Monsieur, de nous fournir le catalogue des meilleurs auteurs et des meilleurs journaux sur les matières en question, pour

pour nous les rendre familières, et pour en adapter les principes à notre sol, à notre climat, à notre position, de même qu'aux talens et au génie de la Nation. Nous vous demandons, Monsieur, la grace d'assurer V. Ill. Soc. de la Capitale, de nos respects les plus profonds et de nous croire dans les sentimens de la considération la plus distinguée,

Monsieur,
Yverdon,
le 28^m d'Oct
1761.

Vos très-humbles et très-obéissans
serviteurs,
Jean Daniel Bourgeois, Secret. perpet.
au nom de la Société.

Du 2 Dec.

Association de M^{rs}
de Fauques.

Le Seigneur Président a débute par informer Messieurs de ce Bureau que Monsieur Pierre Berrinet de Fauques, Seigneur de Tamenay, nouvellement reçu Membre de V. Ill. Soc. de Berne, vouloit bien leur faire l'honneur de faire corps avec eux. Tous les Membres ayant senti que cette Association ajoutoit à leur Société un avantage et un lustre nouveaux, Monsieur le Directeur l'a marqué à Monsieur de Fauques par un compliment répondant aux sentimens de ceux au nom de qui il parloit. On a fait la lecture du Brevet de sa Reception à la dite Société de Berne, conçu dans les termes les plus obligeans, et faisant connoître la considération qu'elle a pour Monsieur de Fauques, et le cas singulier qu'elle fait de son acquisition.

La lettre suivante a été lue ensuite; elle étoit adressée au Secrétaire du Bureau.

Monsieur

Lettre de Berne

Nous avons lieu d'attendre d'excellentes choses d'une Société aussi bien composée que l'est la vôtre; et nous en avons vu la liste avec beaucoup de satisfaction. Conformément à vos desirs, Monsieur, nous avons remis à Mons^r Billithod, cinq lettres et autant de projets, pour les nouveaux Membres, que vous vous êtes associés. Nous souhaitions avec ardeur que vous donniez à votre corps une consistance durable, que l'on a lieu d'attendre de la réunion de citoyens vertueux, dans une ville qui fut toujours distinguée par l'industrie et la sagesse de ses habitans.

Une Bibliothèque, choisie selon les vues si louables de votre Société, est un moyen sûr d'augmenter ses connoissances, en profitant et en appliquant celles des autres. Je me ferai un plaisir et une gloire, à votre première requiſition, de vous dresser un catalogue des principaux ouvrages dans le genre qui, après la Religion, me paroît le plus important de tous. Je ne suis point en peine sur les fonds nécessaires dans un lieu, où avec de l'aïſance il y a beaucoup de bonnes intentions et d'amour pour la Patrie. Avec ces principes on surmonte les plus grands obstacles et on vient à bout de tout.

Faites agréer, Monsieur, à Messieurs vos Collègues, nos chers Confreres, les assurances de la considération que nous avons pour leur mérite et pour leur personne; sentimens que nous souhaiterions avec ardeur pouvoir leur témoigner.

J'ai l'honneur etc.

Berne le 13^{me} 7^{bre}
1761.

Signé Bertrand, Secrétaire,
Secrét. perp. de la Soc. occ.

Écrire à Berne pour un Catalogue de livres.

En conséquence de cette lettre il a été résolu d'écrire à Mons^r le Pasteur Bertrand pour le prier d'envoyer un catalogue des livres les plus essentiels.

Établiss^t du Bureau.

Le ^{Mr} Pétitmaître a été nommé Secrétaire de la Société. On lui a accordé 12 francs de salaire par an, ce qu'il a accepté avec plaisir.

Mémoire sur l'établissement de la Direction des pauvres.

Monsieur le Directeur a présenté un mémoire contenant une narration historique de l'Établissement de la Direction des pauvres de cette Ville. La Société a trouvé que les détails de son origine, de ses progrès, et de ses succès font donnés d'une manière intéressante, éloquente et succinote; accompagnés de réflexions qui font sentir l'importance des avantages qui en résultent pour l'infortunée pauvreté et pour l'Agriculture; réflexions qui font les fidèles interprètes des sentimens qui ont porté l'Auteur à se mettre à la tête de cette charitable Société pour pouvoir, par ses talens tant de

fois consacrés au bien public, contribuer avec d'autant plus d'ardeur à l'heureux succès de cet établissement, et à lui donner la consistance dont la durée intéresse si fort l'humanité. Le Seigneur Président, dont le cœur fut formé pour la Justice et la Bonté, a donné à cette pièce sa pleine approbation, à quoi les autres membres ont aplaudi le plus affectueusement. Ce mémoire circulera pour donner lieu aux remarques et aux réflexions des membres; il sera ensuite envoyé à l'Jll. Soc. occ. de Berne.

Du 6 Janv. 1762.

Réception du Catalogue:
pag. 11.

pag. 31.

Monsi. le Pasteur Bertrand, Secrétaire de l'Jll. Société de Berne, a eu la bonté d'envoyer un catalogue de livres; on a chargé le Comité d'en faire un triage. Monsieur de Faugnes a bien voulu se charger d'en faire l'achat à Paris au meilleur marché. ~~ce qui a fait qu'il n'y a pas de~~

Remarques sur le Règlement
du Bureau pag. 6.

On a présenté le projet de Règlement chargé des observations et des réflexions que les membres y ont faites. La Société a remis le tout au Comité pour en tirer la substance, et pour en former un Corps de Réglemens, qui, après avoir été revu par Elle, en recevra la sanction.

Mémoire sur les chemins.

On a fait la lecture d'un Mémoire fourni par Monsi. le Secrétaire Ballival Haldimand sur la manière de construire les chemins avec le plus

de

de solidité et d'économie. Cette matière est neuve et importante. L'auteur y fait sentir tous les avantages des bons chemins, et se fonde sur le meilleur des principes, l'expérience, qu'il a eu occasion d'acquies, ayant été employé dans ces sortes d'ouvrages. Ce mémoire circulera pour être l'objet des observations des membres.

Du 3^e fevr.

Mémoire sur la préparation
des semences de blés.
pag. 29.

Le Seigneur Président a annoncé le mémoire de Monsieur Jonas François Jeanneret sur la manière de préparer les semences des blés pour les préserver de la nielle, mise en parallèle avec la manière de Monsi. Studer de Cottens. L'auteur soutient la sienne plus courte et plus efficace, et par là-même plus convenable au Cultivateur. Ce mémoire circulera pour être examiné de près par les Membres.

Lecture du Règlement
du Bureau compilé.

On a lu le Corps de Réglemens, compilé, par Monsieur le Vice-Directeur, des observations et des réflexions des Membres. Après les additions, les retranchemens, et les corrections convenables, la Société lui a donné la sanction. On le trouvera tenorisé ci-après. Arrêté qu'on l'enverra à l'Jll. Soc. de Berne conformément à ses desirs.

Reglement

de la Société économique d'Yverdon, correspondante de celle de Berne, qui a pour objets l'Agriculture, le Commerce, les Arts utiles, et tout ce qui y a rapport.

Reglement du Bureau. 1.

Cette Société sera composée du Très noble et Magnifique Seigneur Daillif, comme Président; de douze Personnes domiciliées en Ville, d'entre lesquelles il sera choisi un Directeur, un Vice-Directeur, un Courfier, un Bibliothécaire, et un Secrétaire; et de quatre autres personnes domiciliées dans les environs: en tout de dix-sept personnes.

2. Outre ces dix-sept membres qui formeront le Corps de la Société, on recevra encore sur le pied d'Associés ou de Membres honoraires toutes les personnes que la Société jugera pouvoir lui être utiles, après cependant qu'elles auront fourni un mémoire sur quelque sujet relatif à cet Etablissement, ou qu'elles auront donné d'ailleurs quelque preuve de leur goût et de leurs talens. Ces nouveaux Membres auront séance dans les Assemblées.

3. On comptera encore au nombre des Associés, dans un sens plus étendu, toutes les personnes qui, de quelque façon, contribueront aux succès et à la prospérité de cet Etablissement, et l'on consacra leurs noms en les inscrivant sur les livres de la Société.

4. Quand il arrivera quelque vacance dans le Corps, soit par mort, soit par démission, soit par changement de domicile, l'élection d'un nouveau Membre se fera par ce même Corps à la pluralité des voix, dans une des premières Assemblées ordinaires. On proposera indifféremment les sujets qu'on croira les plus capables, après quoi on les réduira, sans sort, par une seule opération, à la pluralité des voix au nombre de quatre. Les parens des Candidats ne seront pas exclus de cette première opération. Ensuite les quatre Candidats restans seront réduits, un par un, par scrutin, au nombre de deux, leurs parens retirés; et enfin des deux restans il en sera choisi un à la pluralité des voix; en observant, si le nombre des Electeurs étoit pair, de mettre dans le nombre des balotes, égal à celui des Electeurs, une balote blanche, pour qu'il n'y eût jamais égalité de voix entre ces deux Candidats. Du reste il est bon de dire que quelques étroites que soient les relations de parenté des Candidats avec quelques membres de ce Corps, ils n'en seront pour cela pas moins éligibles.

5. Les Assemblées ordinaires se tiendront régulièrement le premier Mercredi de chaque mois, environ les 9 heures du matin; les membres résidens en Ville se feront un devoir de s'y rencontrer chaque fois, et ceux des environs le plus souvent qu'il leur sera possible: Si dans l'intervalle de ces Assemblées ordinaires, ou durant les vacances, qui commenceront le 1. d'Oct. et finiront le 30 de Nov., il étoit

nécessaire d'en tenir d'extraordinaires, Monsieur le Directeur devra les convoquer après en avoir conféré avec le Sieur Président.

6. Toutes les propositions qui auront pour objet le gouvernement et l'administration de la Société, se décideront dans une des assemblées ordinaires, à la pluralité des voix, par les Membres ordinaires, moyennant qu'ils soient au nombre de neuf; et le Sieur Président, quelqu'il soit, dont on respectera toujours les lumières, n'aura cependant en tels cas, voix délibérative que quand les suffrages des membres seront en égalité. En tous autres cas les délibérations se feront par tous les aspiés tant ordinaires qu'extraordinaires, dans quelle assemblée que ce soit.

7. Sur un mémoire présenté, on en discourra d'une manière générale, après quoi il circulera chez les Membres; chacun aura la liberté de donner avec ménagement ses remarques par écrit; l'Auteur aura de même la liberté d'en faire usage; et quelque changement qu'il fasse à son mémoire, il lui sera également attribué. Enfin y ayant mis la dernière main, il sera retenu dans une des Assemblées ordinaires. A supposer que l'Auteur n'eût pas trouvé à propos de faire usage de toutes les remarques qui lui auroient été fournies, il sera décidé à la pluralité des voix, si elles devront accompagner son mémoire par forme de notes de la Société, ou seulement de quelques uns de

deuxième lecture du mémoire
sur les chemins.
* pag. 12.

les Membres, en en faisant honneur à ceux qui les auront faites.

8. La Société fournira le papier dont on devra se servir pour écrire au net les mémoires, afin qu'on puisse les faire relier ensemble uniformément, en un ou plusieurs volumes. Chacun des Membres sera invité à donner, en suivant son goût et ses talens, quelque pièce, quelques observations, ou quelque échantillon de son travail relatifs aux objets de la Société.

9. Les mémoires, de même que les expériences et les observations qu'on croira devoir mériter l'attention de l'ill. Société de Berné lui seront exactement envoyés par le canal de la Société correspondante; chacun des Membres étant requis de n'en point faire parvenir par une autre voye; on en excepte les pièces destinées à concourir pour les prix.

10. Enfin le présent Règlement subsistera aussi longtems que les circonstances ne demanderont pas qu'il y soit fait quelque changement, ou addition; mais il ne s'en pourra faire aucuns que dans une Assemblée indiquée exprès à ce sujet.

Du 3^{me} Mars.

Cette Assemblée a été employée à relire le Mémoire de Monsieur le Secret. Vall. Haldimand* auquel on a fait les dernières corrections. La Société

l'a jugé digne d'être envoyé à l'Ill. Société de Berne, de même qu'une machine fort ingénieuse dont l'auteur se sert pour ^{prendre le} niveau du terrain, au moyen de laquelle cette opération se fait avec la dernière facilité.

Du 7^{me} d'Avril.

Présent de M. Tschanner.

Monsieur Bernard Tschanner de Bellevue ayant fait présent à la Société du Dictionnaire des jardiniers par Miller, traduit de l'anglais en allemand, elle a chargé le Secrétaire de lui écrire une lettre de remerciement, dont voici la teneur.

Monsieur,

Lettre de remerciement à M. Tschanner.

* Directeur de cette Soc.

Notre Société économique a reçu par Monsieur l'Aspiseur Daillival Dougeois * l'excellent Dictionnaire des jardiniers par Miller, dont vous lui faites, Monsieur, un présent si agréable pour la Bibliothèque qu'elle se propose de former. Nous sommes très sensibles à l'intérêt que vous prenez à cet établissement, intérêt qui prouve qu'il suffit qu'une chose soit de quelque manière utile à la Patrie, pour qu'elle soit l'objet de votre bienveillance et de votre générosité. La Société m'a chargé de vous faire, Monsieur, des remerciements très affectueux de sa part. L'édifice dont vous venez de poser la première pierre sera un monument durable de votre bienfait et de vos sentiments patriotiques. Nous allons en charger nos Registres pour les apprendre

à la

à la postérité la plus reculée. Votre exemple sera pour la Société un motif de plus pour contribuer avec un redoublement d'ardeur à tout ce qui peut opérer la félicité de la ~~bonne~~ Patrie et de l'humanité en général.

Nous vous prions, Monsieur, d'agréer les sentiments de l'estime et de la considération les plus distinguées avec lesquels nous avons l'honneur d'être,

Monsieur,

Yverdon,
le 10^{me} d'Avril
1762.

Vos très-humbles et très-obéissants serviteurs,
J. Dougeois, Secré. perp. au nom
de la Société.

Retour des livres de la Bibliothèque.

Arrêté que les livres qui composent cette Bibliothèque sont reliés en veau.

Acquisition de M. J. A. Haldimand.

Monsieur Jean Abram Haldimand de cette ville, nouvellement reçu membre de l'Ill. Soc. ec. de Berne, a bien voulu nous faire l'honneur de faire passer à nous. Va les talons de ce nouvel Aspiseur, la Société se félicite d'avance des fruits de son acquisition.

Invitation de plusieurs Sujets.

Monsieur le Doyen Thomasset, Messieurs les Ministres Jaccaud, Oestrand, et Carrard n'ayant pu former un Bureau séparé à Orbe, manque d'un nombre suffisant de Sujets. La Société a arrêté de leur écrire pour les prier de faire corps avec elle, ce dont la

Secrétaire a été chargé, qui s'en est acquitté de la manière suivante.

Lettre circulaire aux fudits Messieurs.

Monsieur,

La Société économique d'ici, formée à l'invitation de l'ill. Société économique de Berne, pour rechercher avec elle les moyens de faire fleurir l'Agriculture, les Arts, et le Commerce dans notre ~~chère~~ Patrie, croit ne pouvoir mieux favoriser le succès d'une entreprise si relevée qu'en s'associant les personnes capables d'y concourir efficacement par la supériorité de leur génie et de leurs talents.

Dans cette vue elle m'a chargé de vous prier, Monsieur, de vouloir bien augmenter le nombre de ses Membres par l'honneur de votre association, étant informée que votre district ne fournit pas assez de personnes pour former un Bureau séparé.

Elle croit, Monsieur, devoir ^{reclamer} ~~reclamer~~ en faveur de la Patrie les lumières que le public vous connaît si bien, et elle ne doute point que l'amour de cette Patrie, l'une des premières vertus, ne vous détermine à satisfaire à son désir, désir dicté par le même amour.

Cette invitation vous auroit été faite dès le commencement de notre établissement, si nous n'avions

Lettre à M^{rs} Thomasset, Faucaud, Desfrand et Camard, ministres.

pas cru que vous vous proposiez de former un Bureau séparé à Orbe.

Vous vous prions, Monsieur, d'agréer les sentiments de l'estime et de la considération les plus distinguées avec lesquels nous avons l'honneur d'être,

Monsieur,

Yverdon, ce 10^{me} d'avril, 1762.
Vos très-humbles et très-obéissants
serviteurs J. Donzeois Sec. perp.
au nom de la Société.

Augmentation du Comité.

La Société a trouvé à propos d'augmenter le Comité pag. 5. de Messieurs les Docteurs Verdelhan et Donzeois, et l'a chargé de délibérer sur l'objet de la Bibliothèque.

Mémoire sur l'éducation des Dames.

Lecture a été faite du Discours sur l'éducation des Dames relativement à l'économie rurale, renfermant le moyen de leur constituer une dot plus précieuse que les dots ordinaires: fourni par le Secrétaire de la Société. Les membres ayant trouvé cette matière digne de leur attention, ont arrêté que ce Discours circulât.

Du 5^{me} de May.

Ordonnance au sujet des lettres à la Soc.

Arrêté que toutes les lettres qu'on écrira à la Société,

au lieu de les enrégistrer, seront numérotées suivant leur date, mises en liasse, et déposées à la Bibliothèque.

Avertissement de M. Fauaud.

Monsieur le Barreau Fauaud de Rances sera averti du jour des assemblées, et prié d'y assister.

Instruction sur la culture du lin.

M. Soc. de Berne ayant envoyé une instruction sur la culture du lin en allemand, pour la communiquer à ceux qui en voudroient faire l'essai; le Secrétaire est chargé d'écrire à M. Bertrand pour lui demander si la dite instruction est traduite et imprimée, que dans ce cas il faudroit nous envoyer une certaine d'exemplaires pour les distribuer dans les villages, et qu'il nous seroit difficile de la distribuer autrement.

Liste de ceux qui sortent du pays.

La dite Société ayant prié la nôtre de lui procurer, autant que possible, une liste de ceux qui sont sortis du pays dans notre district, depuis un certain nombre d'années, pour se former, par ces listes réunies, une idée de la dépopulation, et des remèdes à y apporter; que plus ces listes remonteront loin, et plus ils serviront au but que l'on se propose; que dans les mêmes listes doivent reparoitre ceux qui rentrent au pays après un certain tems: Arrêté qu'on répondroit, qu'ayant délibéré sur le moyen de procurer la dite liste, la Société avoit trouvé qu'il lui seroit difficile d'en fournir une exacte, qui embrasât le bailliage, à moins d'en faire le dénombrement, ce qui excéderoit la compétence de la Société; que cependant ce n'étoit qu'après ce dénombrement qu'on

pourroit

pourroit savoir au juste le nombre des sortis, en déduisant les morts de la somme du dénombrement. Que si néanmoins la dite Société veut envoyer une Table des points qu'elle demande de savoir; nous tâcherions de la remplir, si il est possible.

Proposition à faire à M. Mathy.

Mons. Jean Abram Haldimand ayant proposé de nous associer Monsieur Mathy de Valot, demeurant à Trévise, homme à grands talens pour ce qui regarde les arts et sur tout les mécaniques; on l'a chargé de vouloir bien lui en faire la proposition, de la manière qu'il jugeroit convenable.

Du 2^{me} de Juin

Compte des livres

Monsieur le Directeur Verdellan nous ayant remis le compte des livres achetés par M. de Faignes à Paris on a chargé M. Haldimand, Comptier, d'en acquies le montant de 221 L. 5 S. — arg^t de France, soit 147 L. 10 S. arg^t d'ici.

Bibliothèque établie.

Ensuite, en attendant qu'on soit parvenu à former une Bibliothèque publique, on a nommé pour Bibliothécaire de la Société M. Dougeois de Longuille, Secrétaire de la Société; et l'on a statué:

Statuts au sujet de la Bibliothèque.

1^o Qu'il sera fait deux doubles d'inventaire de nos livres, dont l'un sera remis à M. le Directeur, et l'autre à M. le Bibliothécaire:

voy. supplém. pag. 24.

2^o Que ces livres ne sont pour le coup qu'à l'usage des Membres de la Société, qui pouront en avoir

chez eux un ou deux volumes à la fois, sous les conditions d'en prendre soin, de ne pas les prêter, et de les rendre, aussi tôt qu'ils les auront lus, au Bibliothécaire, lequel est chargé de faire note, par noms et dates, des livres prêtés et rendus.

3°. Si quelqu'un vient à égarer un volume, il sera obligé de le remplacer par un semblable, ou de ^{l'acheter} prendre le tout à lui, en fournissant un autre à la Société.

On a chargé le Comité de travailler sur le projet de trouver des fonds pour la Bibliothèque.

Du 7^{me} Juillet.

Supplément à l'art.
2. pag. 22.

La Société a trouvé bon de fixer le temps durant lequel les Membres pourront garder les livres que le Bibliothécaire leur aura délivrés : les in 12 se rendront au bout d'un mois ; les in 4^{to} au bout de six semaines ; et les in folio au bout de 2 mois.

lin.

Lecture a été faite de la traduction d'un mémoire sur la culture et sur la préparation du lin.

Du 4^{me} d'Août.

Règlement et projet
de souscription.

Lecture d'un Règlement pour la Bibliothèque et d'un projet de souscription en sa faveur, composé par Mess. Billiardy Chât de Daubmes. Arrêté qu'il ~~serait~~ ^{serait} circulerait.

Du 1^{er} Sept.

Mémoire des forêts
pag. 30.

Lecture d'un mémoire sur l'économie des forêts, fourni par Mess. l'Archevêque Baillival Bourgeois, Directeur de cette Société ; arrêté qu'il circulerait.

Du 1^{er} Dec.

Les mémoires ci-dessus n'ayant pas fini de circuler, aucun n'a paru.

La Société s'est entretenue de divers sujets économiques.

Du 5^{me} de Janv. 1763.

Lettre de M. Bertrand
touchant la note de
nos opérations.

Lecture d'une lettre de Mess. le Barreau Bertrand, Secrétaire perp. de l'Acad. Soc. occ. de Berne, où il demande une note des opérations de notre Société depuis qu'elle est formée, pour être imprimée dans leur Recueil. M. le Chât de Daubmes, Vice-Directeur, en ayant fait un Extrait sur ce titre, il a été approuvé.

Règlement de la Bibl.

Lecture du projet d'un Règlement pour la Bibliothèque, composé par le dit Mess. le Vice-Directeur ; approuvé.

Demande au N. Confil.

Arrêté qu'on s'adresserait à Mess. du Noble

Conseil pour leur demander une contribution pour l'établissement de la Bibliothèque. Mess^{rs} le Directeur, M^l le Vice-Directeur, et M^l le Sec^r. Verdelhan sont priés d'en faire la démarche.

Plan de Loterie.

Lecture du plan de loterie pour la dite Bibliothèque, fait par M^l le Sec^r. Baill. Halémond. Accepté, sans quelques corrections. Son exécution renvoyée à la prochaine Assemblée.

Du 2^m de Fevr.

Recueil de la Soc. d'Yverdon.

Monsieur Bernard Tschanner de Belleme ayant, à l'occasion de l'établissement d'une imprimerie dans cette Ville, proposé une souscription pour l'impression d'un Recueil de pièces étrangères traduites en français, relatives à l'Agriculture, au Commerce, et aux Arts utiles; Messieurs de la Société ont jugé à propos de faire cette impression à leurs dépens, sous les conditions suivantes et moyennant l'approbation de l'Illustre Soc. de Genève, ce Recueil étant précisément celui qu'elle a annoncé dans la 1^{re} Partie de ses Mémoires, année 1762. pag. XL. Ledit M^l. Tschanner leur a donné l'assurance de cette approbation.

Conditions au sujet du dit Recueil.

Conditions au sujet du 2^e Rec.

1^o. Ce Recueil sera dirigé par la Société en corps, à qui il sera fait rapport des ouvrages qui

devront

devoir y entrer.

2^o. Mess^{rs} Billichod, Verdelhan, et Burmand seront chargés d'avoir l'œil sur les Brouillons qui devront être imprimés, tant avant qu'après l'impression.

3^o. M^l le Cap^l de Traitorens est chargé de tenir la correspondance pour tout ce qui aura rapport à ce Recueil.

4^o. Les fonds pour fournir à la dépense sont partagés en 30 actions de 50 francs chacune pour un premier fond, lesquels seront remis par portion à M^l. le Caissier, suivant que les besoins l'exigeront.

actionnaires

5^o. Ces actions ont été réparties entre tous les membres de la Société comme suit:

Mess ^{rs} le Baillif	4.
Mess ^{rs} Bourgeois, Directeur	2.
Billichod, Vice-Directeur	2.
de Champrent	4.
Jonas Franz Jeanneret	1.
Halémond	1.
Gamal. Dozat	1.
Verdelhan	2.
Favre	1.
Burmand	1.
Traitorens	1.
de Plesis	1.

Transport d'autre part - - - - 21.
 Mess^{rs} Des. Bourgeois - - - - 1.
 Des. Bortefaix - - - - 1.
 Desat de Semoret - - - - 1.
 Bourgeois, Secret. - - - - 1.
 De Fauques - - - - 4.
 Bernard Tscharnier de Belleme . 1

30.

6°. L'engagement à fournir à ces actions n'est pris que pour une année, par essai.

7°. Les profits et pertes se partageront entre les actionnaires au fol la livre.

8°. M^r le Lieut. Gam. Desat se charge de tenir la Caisse pour une année, et cette caisse sera séparée de celle qui appartient à la Société et dont M^r Haldimand est Caisier.

9°. Le Caisier ne fera aucun paiement que sur les assignations tirées par M^r le Directeur et Vice-Directeur.

10°. M^r le Secret. de la Soc. se charge de faire les traductions d'allemand en français, autant que l'on ne pourra pas trouver d'autres personnes qui voudront s'en charger.

11°. L'Orthographe, l'accentuation, et la ponctuation sont laissées à M^r de Crez, correcteur.

12°.

12°. Les frais sont entendus sur le pied du projet de souscription avec cette explication que M^r Felice s'est engagé à faire imprimer 1000 exemplaires à L. 7. 10. pour 100.

Reception de M^r
Tscharnier.

La Société a reçu comme Membre honoraire M^r Bernard Tscharnier de Belleme, qui a accepté cette aggrégation avec des remerciements très flatteurs pour elle.

Invit. de M^r le Roy,
Thomazet.

Arrêté aussi que l'on enverroit une nouvelle invitation à M^r le Roy Thomazet, cette affaire étant restée en arriere à cause d'un mal-entendu.

Commission au sujet
de M^r J. B. Jeannet.

M^r Jean Pierre Jeannet ^{Lieut.} de Bonwillard se faisant, par modestie, de la peine de venir en Société, on a chargé M^r son Cousin Tomas Frang Jeannet d'en apporter une réponse positive à la prochaine assemblée.

Transport des assemblées.

roy. pag. 15.

Vu l'empêchement que la Cour Baillivale pourroit apporter à nos assemblées, on les a transportées sur le premier Jeudi de chaque mois, qui n'est pas vacance, l'Assemblée de la Société.

Le 3^{me} Fevr.

Approb. du Memoire
de M^r Jeannet
pag. 13

Lecture du memoire de M^r Tomas Francois Jeannet Lieut. de Provence, sur la préparation des bleds à semer,

aprouvé et arrêté qu'il seroit envoyé à Berne
comme pouvant être d'une grande utilité.

Approb. du Memoire
de M. Dougeois
pag. 25.

Deuxieme lecture du Memoire de Mons. Dougeois
Aspiseur Baillival, Châtelain des Cèdes, et Directeur de
cette Société, sur l'Economie des forêts, Approuvé
comme fort important, et arrêté de l'envoyer à
Berne.

Question des Brevets.

Sur la question, si il convenoit d'envoyer des
Brevets aux nouveaux Aspiseurs, arrêté que non pour
le présent, et qu'une lettre renfermant l'avis de l'association
devoit suffire.

Du 2^{me} de Mars

Remise de M. J. B. Péron.

Lecture d'une lettre de Mons. Jean Pierre Jeanneret,
Lieutenant de Baillival, dans laquelle il remercie la
Société de l'honneur de son association, priant de le
remplacer par plusieurs raisons dictées par la modestie.
Son remplacement est renvoyé à l'assemblée prochaine.

Brief de M. de Confail.

Lecture du Resultat de la Délibération de Messieurs
du Conseil renfermant les conditions auxquelles il font le
présent de 25 Louis d'or, soit de 400 francs, pour la formation
de la Bibliothèque. Cette piece ainsi bien que le Memoire
qu'on leur avoit adressé seront ^{transmis} ~~présentés~~ ci-après*. On
a prié Mons. le Directeur d'en faire les remerciemens à
Messrs du Conseil au nom de la Société.

* pag. 32.

Requête à L. E. du Sénat

Lecture de la Requête pour L. E. du Sénat pour
la permission de la loterie: approuvé. Le changement du
plan

plan remis à M. le Directeur et à M. le Secret Haldimand,
Auteur

Commission de la Lot.

La commission pour les affaires de cette loterie sera
composée de Messieurs le Directeur, ou à sa place le Vice-Directeur.
Haldimand.

Favre.

Verdelhan.

de Traitorrens.

de Senoret, et le

Secrétaire J. B. Dougeois de Longvillie.

Ouv. de M. Du Hamel.

On a prié Mons. de Saigues de s'informer à
Paris des Oeuvres de M. Du Hamel, et de les acheter toutes,
à l'exception de la Physique des Arbres, que la Société a déjà.

Du 7^{me} d'Avril

Quintat. de M. Sam. Jam.
Voy. pag. 46.

Arrêté qu'on enverroit Monsieur Samuel Jeanneret, fils
cadet de Mons. le Lieutenant Baillival, pour ^{remplacer} Mons. son frere
Jean Pierre.

Mem. de M. le Chat.
Billichody

Lecture du Memoire de Mons. Billichody, Châtelain
de Aaulmes, sur le partage des Communs, piece qui a
convenu cette année à Berne. Ce memoire a satisfait
la Société au point qu'elle a chargé le Secrétaire d'écrire
à M. l'Int. de Berne pour l'insérer en entier dans
ses Recueils, à moins que ses Constitutions et ses maximes
ne s'y opposent.

Cours de la Reg. de la Lot.

Le Seigneur Président a annoncé l'envoi à L. E. du
Sénat de la Requête touchant la loterie.

Projet

pour une Bibliothèque Publique
présenté au Noble Conseil de cette
Ville

La Ville d'Yverdon ayant été invitée par
l'illustre Société Economique de Berne,
à concourir avec Elle, et d'autres Sociétés -
correspondantes du Pays à l'avancement
de l'Agriculture, du Commerce et des Arts -
Utiles, la Société qui s'y est formée en
conséquence, a cru que, pour l'aider dans
ces différents Objets, rien ne sauroit être
d'un secours plus prompt et plus efficace
que l'établissement d'une Bibliothèque.

Il seroit possible de parvenir par
ses propres Reflexions, et par ses propres
Expériences à des découvertes Utiles sur ces
Matières; mais sans parler du temps qu'on
perdroit à vouloir tout voir par soi-même
et tout tirer de son propre fonds, c'est qu'il
y auroit dans un tel procédé, non moins de
temerité que de présomption.

Il est naturel de profiter des Expé-
riences déjà faites, des pratiques déjà reçues,
en quelque lieu, des remarques, et du jugement
des autres, de leurs fautes, ainsi que de leurs
succès, et d'acquiescer par ce moyen de bonne
heure une sorte de maturité à laquelle

sans -

sans cela les uns ne parviendroient peut-être
jamais, et les autres ne parviendroient -
que bien tard.

L'Idée donc d'une Bibliothèque se
présente ici tout naturellement, et ca-
aussi été un des premiers Objets que la
Société Economique d'Yverdon a eu en
vue, mais elle a en même temps aperçu
bien des difficultés dans son exécution.

D'abord il lui apparut qu'on ne
pouvoit pas exiger que chaque associé
se fit une Bibliothèque particulière, et il
lui a semblé aussi qu'on ne devoit pas
s'attendre que la Société s'en fit une un-
peu considérable à ses dépens. Ce qui lui
apparut donc de mieux à faire a été -
d'établir une Bibliothèque publique.

Par un tel Etablissement il en
résultera de beaucoup plus grands
avantages que si la Bibliothèque étoit plus
ou moins particulière. Non seulement
on aura une beaucoup plus grande
facilité pour retrouver les fonds; Non
seulement on pourra la rendre plus
considérable. Mais encor son utilité se
repandra sur un beaucoup plus grand
Nombre de personnes, le goût, le bon
goût -

goût des Lettres, de l'Agriculture, du Commerce, et des Arts deviendra plus-général, et il prévautra insensiblement sur celui de la frivolité, et des Lectures souvent plus dangereuses encore qu'inutiles.

Tout semble donc s'accorder ainsi avec les Vues de la Société, et c'est sous de tels auspices quelle vend Public son Projet, persuadée que Chaque bon Citoyen se fera un plaisir d'y contribuer, quelques uns même en ayant déjà donné des preuves, et plusieurs des Démonstrations non équivoques.

Cette Bibliothèque se bornera les premières années aux Livres les plus-essentiels pour les sujets relatifs aux Objets de la Société, et par la suite à-mesure que les fonds permettront de le faire, on la vendra plus générale; mais en attendant on se procurera les Mémoires, les Journaux, et les Recueils périodiques en Langue française, pour satisfaire la Curiosité des Lecteurs en tout genre.

Cette Bibliothèque sera attribuée à la Ville de Verdun.

Le Gouvernement en appartiendra à la Société Economique de la Ville.

L'usage

L'usage en sera en faveur de toutes les souscripteurs ou autres qui auront de quelque manière contribué à en faire les fonds.

Les fonds s'en feront par des souscriptions annuelles, par des souscriptions-une fois payées, et par des Dons & Legs.

Pour ce qui est des souscriptions-annuelles on en fixe la quotité à £ 3: par an; chaque Membre de la Société pourra les recevoir, elles se feront pendant le reste de cette année, et elles continueront d'année en année, aussi long tems que les-souscripteurs n'y renonceront pas-expressement.

Quant aux souscriptions une fois-payées ou à vie, elles seront laissées à la générosité des souscripteurs, sauf que la moindre sera de la Valeur de £ 30: -

Pour ce qui est des Dons & Legs-on les recevra tels que Chacun voudra les faire.

On tiendra une Liste exacte par Ordre Alphabetique des Noms des-souscripteurs annuels dans un Livre-destiné à cet usage.

On tiendra aussi dans le même Ordre un Registre, ou les Noms & Titres

des -

Des souscripteurs à vie, et de tous autres Bienfaiteurs seront portés avec la spécification des sommes.

Il sera déposé dans la Bibliothèque un Catalogue des Livres qui la composent, chaque sorte de format y sera marqué, numéroté successivement, suivant quoy les Livres y seront rangés et conservés à leur place; De ce même Catalogue il y en aura un double entre les mains de M^r le Directeur de la Société.

La Bibliothèque sera ouverte un jour de la semaine depuis une heure jusqu'à quatre; On en excepte les temps des Moissons et des Vendanges, savoir les Mois de Juillet, Août, Octobre & Novembre.

Les souscripteurs pouront y avoir un jusqu'à deux Volumes à la fois des Livres in douze, ou in 8^o pour leur usage, et seulement un Volume des in quarto, ou in folio, qu'ils seront tenus de rendre en bon état, les premiers dans la 15^{me} - les in quarto dans six semaines, et les in folio dans deux Mois les feries cy dessus exceptées.

S'ils venoient à les égarer ou à les défigurer, ils seroient obligés de les rétablir

par -

par d'autres de la même Edition, et même par le Livre entier, quand sans cela il seroit désassorti.

Le Bibliothécaire aura un Journal sur lequel il portera par dates les Livres prêtés & rendus.

Tous les soins que la Société prendra pour la Bibliothèque, de même que chacun des ses Membres seront gratuits; On excepte pour la suite des temps le Bibliothécaire.

Les souscriptions une fois faites on indiquera le temps où l'année commencera.

Dès la d'année en année le Boursier de la Société lui rendra Compte des Recettes et des Dépenses de l'année.

Ce Plan sera présenté à Messieurs du Conseil pour les prier de contribuer comme ils le trouveront bon à un Etablissement si avantageux à la Bourgeoisie, en leur dotant d'une somme une fois payée, ou en lui en destinant une fixe annuellement, avec une Chambre pour la Bibliothèque, quand l'occasion se présentera sans cela de faire quelque nouveau Batiment Public, ou quelques nouvelles distributions dans les Vieux; En attendant cette

Bibliothèque

Bibliothèque naissante sera logée par les soins de la société.

Le bon Employ que Messieurs du Conseil ont accoutumé de faire des Deniers Publics donne tout lieu d'espérer qu'ils se feront un plaisir de contribuer à un Etablissement au moyen duquel les Particuliers seront dispensés de se faire chacun des Bibliothèques plus ou moins volumineuses; Etablissement qui procurera à peu de frais à Chacun la facilité de cultiver son esprit et d'étendre ses Connoissances; Etablissement qui fera naître chez plusieurs le goût des Sciences et des pratiques Utiles, en même tems qu'il affoiblira et détruira enfin le goût des frivolités, et des Amusemens pueriles; Etablissement qui donnera de l'émulation aux esprits, de l'occupation à l'ame, de l'activité au génie, de l'étendue aux Vues, et le vrai patriotisme aux Coeurs; Etablissement enfin qui perpétuera inébranlablement et rendra peut être avec le tems florissante une société qui ne s'étant d'abord formée que pour apprendre, se sera mis en état d'enseigner ce qu'elle aura appris.

Extrait

du Régistre du Conseil d'Yverdon du 19^e février 1763.

Le Conseil dans cette assemblée ayant pris en considération particulière le projet que M.^{rs} de la société Economique de cette Ville ont fait remettre il y a quinze jours, tendant à l'établissement d'une Bibliothèque Publique; Sur quoy ayant fait de mêmes Reflexions, il a été délibéré que quoi qu'on ne trouve pas qu'un tel Etablissement puisse procurer bien grands avantages à cette Bourgeoisie, cependant l'on veut bien accorder à ces Messieurs de la société la somme de quatre cent francs applicables à dite Bibliothèque, sous la condition qu'elle ne pourra pas être transportée hors de cette Ville, ni être dissoute sous aucun prétexte, leur laissant le soin de la diriger et placer comme mieux leur conviendra, le Conseil n'entendant point au surplus s'engager à quoy que ce soit de plus pour la suite.

Du 5^e de May.

Requête de la lot. présentée

Le Sieur Président a dit qu'il avoit présenté la requête et le Plan de la loterie à M. E. C. dont encore de réponse.

Ouvrages allem. à traduire

On priera M^{rs}. Tschanner de nous procurer les ouvrages Allemands qu'il a indiqués pour être traduits.

Terre à foulon.

On a fait venir le P^r Gillard, teinturier, pour s'informer des propriétés d'une terre dont il se sert pour fouler ses draps, et qui se trouve vers la ville. Elle paroît une véritable terre à foulon, si recherchée par l'illustre Société de Berne, au point qu'elle a proposé un prix de 10 Tucats pour celui qui en découvrait. C'est M^{rs}. Vasseljen Baillival Bourgeois, notre Directeur, qui a le premier remarqué cette terre précieuse pour la manufacture des draps.

Acceptation de M^{rs}. Jammet

Jammet.

Lecture de la lettre de M^{rs}. Samuel Jammet, par laquelle il accepte obligeamment l'imitation qu'on lui a faite. Voy. pag. 21.

Du 2^e de Juin

introd. de M^{rs}. Jammet

M^{rs}. Samuel Jammet a paru pour la première fois en qualité d'Aspiré.

Réponse de M^{rs}. Bertrand au sujet du Mem. de M^{rs}. Billikody

Lecture de la réponse de M^{rs}. Bertrand, comme Secrétaire perpétuel de l'ill. Soc. de Berne, au sujet du Mémoire de M^{rs}. le Chat. Billikody, notre Vice-Directeur, voy. pag. 21. dans laquelle il dit,

que

que la dite Société se feroit plaisir d'insérer le mémoire du dit M^{rs}. le Châtelain, si cela n'étoit contraire à l'une de ses délibérations.

Présent de M^{rs}. Bertrand

Le dit M^{rs}. Bertrand, comme Citoyen de cette Ville, a fait présent d'un nombre de livres pour notre Bibliothèque; M^{rs}. notre Directeur a produit la liste des dits livres, accompagnée d'une lettre des plus obligeantes. La liste de ces livres se trouvera dans un livre à part, renfermant toutes les donations de cette espèce. La Société a chargé le Secrétaire de marquer au dit M^{rs}. Bertrand toute l'attention de sa sensibilité, et d'accompagner la lettre d'une Copie copie du Projet tenuise à pag. 32. et d'un Extrait du Régistre de M^{rs} du Conseil, pag. 29.

200 Exempl. du Projet.

On fera imprimer 200 exemplaires du dit Projet, pour les répandre parmi ceux qui voudroient souscrire.

Prospectus

Lecture du Prospectus pour le Recueil mentionné à pag. 26. composé par M^{rs}. le Chat. Billikody, approuvé, et son impression ordonnée.

Cession de M^{rs}. de Faurgn

M^{rs}. de Faurgn cede une de ses actions à M^{rs}. Samuel Jammet: voy. pag. 27.

Chart. de la Requête.

M^{rs}. le Directeur a informé la Société, que la Requête touchant la loterie pag. 40. a manqué son effet.

Convention faite avec M. de Felice, dans le Comité du 15 du courant.

Monsieur le Professeur de Felice s'engage à faire imprimer le Journal que Messieurs de la Soc. occ. de Yverdon se propose de donner au Public sous les conditions ci-après.

- 1°. Le Journal sera imprimé en même format, et en mêmes caractères que les mémoires de la Soc. occ. de Berne.
- 2°. Il fournira du bon papier au contentement de M. le Directeur, au prix d'achat, à 22. 15. la rame.
- 3°. Il aura soin que ses ouvriers exécutent correctement les pièces qui leur seront données, en particulier que les lignes et les mots soient bien et également espacés; que l'encre soit suffisamment noire, et bien et uniformément fournie par tout, et que la correction soit exacte.
- 4°. Il tirera 1000 exemplaires et il n'en tirera pas davantage et aucun pour son compte particulier.
- 5°. on paye pour les planches 7/8 % par cent du même format que le Journal.

Du 7. Juillet.

Souscriptions p^r la Bibliothèque.

Il a été délibéré que l'on répandrait dans la Ville et au dehors le projet de la Bibliothèque publique et que l'on recevoit des souscriptions de chacun indistinctement, en admettant les souscripteurs aux conditions portées dans le dit projet.

Catalogue

Il sera dressé un Catalogue des livres nécessaires pour l'établissement de la Bibliothèque, lesquels l'on fera le choix à la 1. Assemblée.

Soc. typogr.

Messieurs de la Société typographique de Berne s'étant engagés de répandre dans l'étranger l'annonce du Journal et son débit, l'on a jugé convenable de convenir premièrement avec ces Mess. des conditions et de la manière dont ils veulent s'en charger. Monsieur l'Assesseur Bourgeois, notre Directeur ayant été chargé d'écrire à M. Tschannen à ce sujet, après quoi l'on leur en enverra 200. et l'on se réglera avec eux sur les endroits qui devront rester à la charge de M. de la Société d'Yverdon.

M. Wildermat.

Monsieur Wildermat, de Berne, qui à l'occasion de son séjour d'ici, nous a fait l'honneur d'assister à cette Assemblée, comme Membre de la Soc. occ. de dit Berne, s'est chargé d'en faire parvenir à Berne.

M. Jeamst

Monsieur Jeamst s'est de même engagé d'en faire parvenir à Neuchâtel.

Tourbe.

Lecture d'un mémoire physique et chimique sur la tombe, traduit de l'Allemand par Monsieur Bourgeois de Longuille, Secrétaire.

M. Oustrand
& C. de Châtel

La Société a eu la satisfaction de voir dans cette Assemblée Monsieur le Pasteur Oustrand, premier Ministre français de la 2. ville de Berne, Secrétaire perpétuel de la Société occ. ~~de Berne~~

voy. pag. 41.

et notre bienfaiteur. Il nous a demeuré prouvé l'honneur de voir Monsieur le Comte Meissner, Polonois.

Du 1^{er} de Sept.

Assez de M. le Comte Meissner renvoyé.

L'Assemblée n'étant pas assez nombreuse, on a renvoyé Monsieur le Comte Meissner de Berne, à l'Assemblée prochaine.

Traduction

On a produit une traduction française d'un mémoire allemand, que l'on destinoit au Journal de la Société, cette traduction étant vicieuse à tous égards, on en a chargé un autre Traducteur.

Lettre de M. Thomasset.

Lecture d'une lettre de M. le Baron Thomasset d'Orbe à M. notre Directeur dans laquelle il demande de l'épave, du Ray-gras, de la Vicia silvestris en allemand Vogel-hen, et d'autres éclaircissements. M. notre Directeur est chargé d'y répondre.

Brevet de M. Verdellan

Monsieur Verdellan, dans un Comité d'hier, a promis de faire présent à la Bibliothèque l'année littéraire par M. Freron, savoir, ce qui a paru jusqu'ici, et sa souscription pour l'avenir.

En Comité du 22.

Journaux

Arrêté de souscrire en faveur de la Bibliothèque pour les journaux suivants:

Journal encyclopédique:

... des Savans: ... étranger, combiné avec l'année littéraire de Freron, édition de Hollande.

Bibliothèque des Sciences et des Beaux-Arts.

M. le Secrétaire écrira pour cet effet à Monsieur Tschanner de Bellone à Berne, et souscrira pour l'année 1764.

Du 15^o de Dec.

M. Tschanner.

Arrêté d'écrire une lettre de remerciement à Monsieur Tschanner de Bellone pour un présent de plusieurs livres qu'il a fait pour notre Bibliothèque. A cette occasion arrêté encore, que quand il y aura des lettres de remerciement à écrire, le Comité le fera sans attendre l'Assemblée de la Société.

Souscriptions pour la Bibliothèque.

Les Membres de la Société souscriront pour l'usage des livres de cette Bibliothèque à raison de L. 30. en déduisant de ce montant L. 16. francs qu'ils ont déjà fournis. Les personnes qui ne font pas de la Société pourront souscrire, soit à raison de L. 30. aussi, une fois payés, soit à L. 3. par année, à commencer au 1^{er} Janv. 1764.

Sur l'achat de livres.

On n'achètera pour le présent point de livres des 200. francs donnés par le Noble Conseil de cette Ville, à moins qu'il ne s'en présente de très beaux et bons, et d'achat favorable. Monsieur de Saugues est prié de faire venir un de Paris un livre traitant de l'arrangement et du choix d'une Bibliothèque.

Suspension du Journal.

On a suspendu le Journal qu'on se proposoit d'imprimer.

iii, et cela à cause de la difficulté de trouver de bons Traducteurs, et à cause d'autres inconvénients.

Association de
M. Bertrand.

Arrêté unanimement de donner à Monsieur Bertrand, premier Pasteur de l'Eglise française à Berne, notre Com- bourgeois, une marque de notre Considération, de notre reconnaissance, et de notre Amitié, en lui offrant une place parmi nous.

M. de Trait.

Monsieur Faure ayant été domicilié à Orbe, M. de Traitores le remplacera dans le Comité. Celui-ci restera en attendant membre ordinaire.

Terre à foulon.

Charge M^{rs}. les Docteurs Bourgeois et Bortefix de faire l'analyse de notre Terre à foulon, et d'en dresser un mémoire pour l'envoyer à Berne pour la concurrence à la prime.

Du 5^e de Janv: 1763.

Acceptation de M. le
Past. Bertrand

Lecture de la Lettre de M^{rs}. le Pasteur Bertrand du 27. Dec. 1763. dans laquelle il accepte en termes très obligeants et affectueux l'invitation à lui faite ci-dessus.

Terre à foulon.

Touchant notre Terre à foulon, dont on lui a donné avis, il dit dans cette même Lettre, que ce seroit sans doute le tems de former quelque entreprise chez nous pour la fabrication des draps. Nous trouverions auprès du Souverain les dispositions nécessaires de favoriser une entreprise, ou par une prime par pièces, ou par l'avance d'un Capital sans intérêt, ou par l'un et par l'autre ensemble. C'est l'intention générale de H. H. du Deux-Cents, et vous avez l'avantage actuel de
trouver

trouver dans votre Syg. Dailly les lumières et l'appui nécessaires pour le succès d'un projet si utile, et qui ne devoit pas être différé.

En conséquence de ce conseil la Société a pressé M^{rs}. les Docteurs Bourgeois et Bortefix, de travailler sans renvoi au mémoire sur notre Terre à foulon qu'on leur a demandé en dernier lieu.

Frais du journal
manqué

Les frais faits pour le journal manqué se prendront sur la Caisse des souscriptions entre les mains de M^{rs}. le Secrétaire Haldimand, et dès à présent la Caisse, que M^{rs}. le Lieutenant Dostat devoit avoir, sera abolie et réunie à la première, attendu qu'une partie de M^{rs}. de la Société ont fourni à cette intention au delà de la souscription ordinaire.

Livres à vendre.

Du 2. Fevr.

On produit deux Catalogues de livres à vendre, on les fera circuler pour que les Membres en fassent un choix, sur lequel il sera délibéré dans l'assemblée prochaine.

Du 1. de Mars.

Mémoire sur les
eaux.

Lecture du Mémoire de M^{rs}. de Faugues sur les eaux, et qui a été jugé digne d'être envoyé à Berne. Présent de M^{rs}. le Dailly de Lahe sur l'entendement etc. 4^e.

Du 5^e d'Avril

Lettre de la Soc. de
de Berne.

M^{rs}. le Vice-Président a produit une Lettre de M^{rs}. Bertrand du 25^e du mois passé adressée à notre Société pour lui communiquer de la part de celle de Berne le sujet qu'elle se propose de proposer, en nous demandant si l'on croit la

question exprimée comme il suit de la manière suivante :
 Quelle seroit la méthode la moins dispendieuse et la plus facile de perfectionner la qualité du vin, soit par le plant, soit par la culture, soit par la façon du vin à la vendange, soit enfin par les soins à lui donner en tonneau ou en cave, sur quoi la Société a chargé M. Billichod, Chat de Daubmes, Vice-Président de marquer en réponse, qu'on remercie la Société de Berne de l'honneur qu'elle fait à la nôtre de lui communiquer la susdite question, et de lui demander ses idées là dessus, et que sans correction et meilleur avis l'on pourroit la tourner comme suit :

Quelle seroit la méthode la moins dispendieuse et la plus facile pour parvenir à donner au vin la meilleure qualité dont il soit susceptible, soit par le moyen du plant, soit par la culture de la vigne, soit par la cueillette des raisins, soit enfin par les soins à lui donner en tonneau ou en cave.

N. B. Ne pourroit-on pas y ajouter encore les moyens de remédier aux différents vices du vin ?

Memor. sur les caves

Il sera de même donné cours au mémoire de M. de Saques dont il a été parlé dans la précédente assemblée.

Présent de M. Verdellan

M. Verdellan, Docteur en Droit, notre Citoyen et Confrère a fait un beau présent à notre Bibliothèque de plusieurs livres, dont le Catalogue a été lu dans la présente assemblée. M. le Vice-Président a été chargé de l'en remercier.

Souscription de M. J. J. Jeanneret.

Monsieur Samuel Rodolphe Jeanneret de Grandson, notre Collègue, a souscrit en faveur de notre Bibliothèque pour L. 30.

Du 3^e May.

Memor. sur la
Tenu à foulon

Monsieur le Docteur Bourgeois a lu un Mémoire ~~sur~~ physique-chimique sur la nature de notre terre à foulon; arrêté, qu'après que M. le Docteur Portefoin aura communiqué ses remarques au dit M. Bourgeois, le dit mémoire sera envoyé à Berne.

Irrigation

On a présenté à la Société le Traité sur l'Irrigation par M. Bertrand, Docteur à Orbe, dont il fait présent à notre Bibliothèque. Monsieur Favre a été chargé de lui en faire les remerciements de la Soc.

Livres à acheter

Arrêté que la Soc. achètera le Supplément du Dictionnaire de Commerce, et celui de Moréri, de même que l'Histoire naturelle par Buffon, 4^{to} avec figures.

Hist. univ.

La Soc. a acheté de M. le Sec. B. Baillival Haldimand l'Histoire universelle, 20. vol. dont 14 reliés en veau, pour 100 francs. Le dit M. le Secrétaire ayant gracieusement valant L. 10. 10^l. que le livre lui avoit coûté de plus.

Pépinière de
meurins blancs.

pag. 50

Monsieur notre Président, Monsieur Baillival, et Chat des Clées s'est chargé avec M. le Docteur Durand de demander au nom de la Soc. à Messieurs du Noble Conseil le terrain entre le vieux chemin et le ruisseau tendant à Trévouques, pour y établir une pépinière de Meurins blancs, afin d'introduire cette culture dans ^{notre district} les campagnes et de favoriser l'éducation de vers à soie.

Du 7^e de Juin

Annonces de prix

La Soc. de Berne ayant envoyé des annonces de prix imprimées pour les distribuer dans les villages de ce bailliage; la Supérieure Baillivale s'est chargée de la distribution.

Remplacement d'un nouveau Membre.

On a fixé pour la première assemblée après les Fêtes le remplacement d'un nouveau Membre à la place de M^{rs}. Gamaliel Jossat, Consul et Justicier d'Yverdon, et Lieutenant d'Yvermand, mort.

Concession de N. Conf. du terrain p^r meunier pag. 49.

Messieurs du Noble Conseil de cette Ville ont gracieusement accordé à la Société le terrain demandé pour une pépinière de meuniers blancs. M^{rs}. le Cap^{te} de Traitement du Grains a été préposé à cette culture.

Teneur de la dite Concession

Extrait du Registre du Conseil d'Yverdon du 19^{me} May, 1764.

Sur la réquisition, que M^{rs}. V. Desjardins Bourgeois a faite au nom de la Société économique de cette Ville, de lui accorder la jouissance du reste des pieces que la Ville a acquises de divers Particuliers près du pont neuf de la chaussée de Treisvignes pour y établir des meuniers blancs; Le Conseil a bien voulu donner lieu à cette réquisition, en accordant dès cette année à la dite Société la portion des dites pieces qui lui sera nécessaire pour y semer la graine des d^{ts} meuniers: lui accordant dans la suite le reste des dites pieces à mesure qu'elle en aura besoin: et c'est pour neuf années, et moyennant 4. Batz par année pour une marque, et sous la réserve expresse, qu'au cas que le d^t terrain ne soit pas tout appliqué à l'usage ci-dessus;

La Ville reprendra à soi toutes les portions qui ne seront pas employées au d^t usage.

Du 6^{me} Sept.

Conf. de M^{rs}. le Min. Berthand.

M^{rs}. le Ministre Berthand de Berne a fait présent à notre Bibliothèque d'un livre intitulé: Premiers Elémens de la Logique, dont il est l'Auteur.

Timbre

M^{rs}. le Châtelain de Daulmes a présenté le dessin d'une cartouche pour marquer les livres de la Bibliothèque, fait par M^{rs}. Henneguel d'Espert: au lieu de cela la Société s'est déterminée à faire usage d'un simple timbre, aux armes d'Yverdon, avec la légende: Bibliothèque d'Yverdon, de la grandeur d'une piece de 5. Batz.

Ordre de la Biblioth.

Au lieu de ranger nos livres par ordre de Sciences, arrêté, qu' dans l'état incomplet où notre Bibliothèque se trouve encore, on les rangera par format en attendant, et le catalogue par ordre alphabétique. Arrêté aussi de faire imprimer le dit catalogue et la liste des souscripteurs, M^{rs}. le Châ. & Daulmes, Port chargé de ce soin.

Freson

L'Année littéraire de Freson nous sera fournie par M. Verdellan: le Journal étranger ne se continue pas.

maniere de suffragier pour l'acquisition de livres.

A l'assemblée prochaine les Membres de la Soc. fourniront des cartes sur lesquelles ils auront marqué les livres qu'ils voudront qu'on achete pour la Bibliothèque; chaque carte ne portera qu'un livre. Par cette méthode on verra facilement lequel livre réunira le plus de suffrages.

Pépinière

La graine de meunier nous ayant manqué par un accident, l'établissement de la pépinière est renvoyé au printemps prochain.

Remplacement de M. Foxat.

Le remplacement de feu M. Gamaliel Foxat est renvoyé à l'assemblée prochaine.

Du G. de Dec.

Présent de M. le Com. Simmer.

Lecture de la liste des livres dont M. le Com. Simmer a fait présent à la Bibliothèque. M. le Chat. de Baubmes ayant été chargé de l'en remercier; il a rapporté qu'il s'en est acquitté.

Cat. des curiosités.

Le Secrétaire de la Société a présenté le Catalogue des curiosités envoyées à la Bibliothèque par le fils de M. le Ministre Bertrand de Berne. Le même a rapporté qu'il l'en a remercié au nom de la Société.

Mem. de M. le Doct. Dougeois.

Lecture de deux lettres touchant le mémoire de M. le Docteur Dougeois au sujet de notre terre à foulon, dans lesquelles il est marqué, que ce mémoire a été reçu avec de grands applaudissements, et qu'il sera imprimé.

Essai sur les terres de Lauzanne et de Bayonne.

La Soc. a établi M. de Fauques et M. le Doct. Dougeois pour faire l'essai des terres qu'on nous a envoyées de Lauzanne et de Bayonne, et d'en comparer les effets avec ceux de notre terre à foulon.

Traité sur les Minis.

On fera imprimer, aux frais de la Soc. 50. exemplaires du Traité sur les minis.

Requiesce

M. le Chat. de Baubmes a été mis à la place

de M. de Trantonens, absent, pour diriger les perquisitions jusqu'à son retour.

Jour. en.

Nous nous procurerons le Journal encyclopédique depuis son commencement.

Cartes.

L'article pag. 51. touchant la manière de suffragier par des cartes, renvoyé à la prochaine assemblée.

Présent de M. le Bailly.

Monsieur le Bailly a fait présent à la Bibliothèque de 10. Livres pour faire l'acquisition de l'Histoire naturelle par M. Buffon in 4^{to}. Toute la Société lui a fait ses remerciements très affectueux.

Du 3. Janv. 1765.

Legumes.

Monsieur le Docteur Bertrand ayant écrit à Monsieur l'Asseigneur Baillival Bourgeois, notre Directeur, que la culture des légumes était négligée dans ce Pays, culture qui cependant formait un objet important; il a été arrêté que l'on composera un petit Mémoire sur ce sujet pour le faire connaître et répandre à la Campagne.

Remplacement de feu M. G. Sacat.

Monsieur de Fauques, de Membre honoraire, a été reçu Membre ordinaire à la place de feu Monsieur Gamaliel Foxat, à qui a fait un sujet de félicitation réciproque de plus obligeantes.

Comptes de M. Haldimand.

Monsieur le Secrétaire Baillival Haldimand a ensuite produit ses comptes, comme Bourgeois de la Société. Ils ont été trouvés justes et ont été approuvés avec remerciement. Il est resté pour solde cent douze livres, cinq sols, non compris le complément de la fourniture de M. Jeannet, de L. 14. de celles de M. Jaucid et Meingard